



ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE
VIREUX-WALLERAND

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Le Maire de VIREUX-WALLERAND

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du 18 mai 2015 fixant le taux de promotion, (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale),

Vu l'arrêté en date du 17 juin 2021 établissant, à compter du 17 juin 2021 jusqu'au 16 juin 2027, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	M. FRANCOIS Mickaël	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal
2	M. PILLIER Ali	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).

Total des fonctionnaires promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total des fonctionnaires promus : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable.

Article 3 : Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à VIREUX WALLERAND, le 20 février 2024

Le Maire
Bernard DEKENS

